



# Bonnes Fêtes

# Artiguelouton

Bulletin  
Municipal

n° 24

Décembre  
2008



PAU-PYRÉNÉES  
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION





## LE MOT DU MAIRE

Le bulletin municipal que je signe aujourd'hui sera le dernier du mandat et si j'ai l'espoir de signer le prochain, je sais bien que c'est la majorité d'entre vous et vous seuls qui le déciderez. L'équipe qui m'accompagnera vers l'échéance des municipales sera partiellement renouvelée et représentative des forces vives de la commune.

Je n'ai pas l'intention de me servir du bulletin municipal pour présenter ma nouvelle liste ni pour faire de la propagande électorale, aussi, je me contenterais de dire combien j'ai eu de peine à me décider à remplacer ceux qui souhaitent mettre un terme à leur mandat.

Il est clair pour moi que leur engagement à mes côtés durant ce premier mandat de maire a été un formidable atout et tout au long de ces sept années bien remplies, j'ai pu mesurer la valeur de leur soutien, de leurs conseils et de leurs critiques, parfois.

Ma candidature pour les élections cantonales en tant que suppléante du candidat du parti socialiste a été mûrement réfléchie et mérite quelques explications : c'est un engagement mineur qui me permettra cependant de suivre de plus près les dossiers auprès du Conseil Général. J'ai souhaité, avant tout, conserver mon indépendance, rester cohérente et respecter les électeurs, s'ils m'accordaient leur confiance en 2008, en exerçant pleinement mon rôle de maire et de représentante de la commune au sein de la communauté d'agglomération. Ces deux fonctions réclament, en effet, une grande disponibilité et suffisent à m'occuper. Je ne veux pas être amenée, comme de trop nombreux élus qui ne craignent pas de cumuler les mandats (et les indemnités afférentes...) à ne rien faire complètement.

La fonction de maire est avant tout, à mon sens, une responsabilité citoyenne qui doit être exempte de calculs politiques, dans toutes les communes ; c'est ainsi que je pense l'exercer et c'est aux artigueloutanais seulement que j'ai à rendre des comptes.

Vous pourrez le constater à la lecture de ce bulletin, l'équipe sortante a encore de nombreux dossiers à traiter avant les élections municipales, il faudra être un peu partout à la fois, ce qui n'est pas aisé, mais nous essaierons de vous donner le meilleur de nous-mêmes.

Je vous souhaite, au nom de tout le conseil municipal, d'excellentes fêtes et vous adresse nos meilleurs vœux pour l'année 2008.

Ps : dernière minute : le sinistre accidentel, qui a détruit notre bâtiment affecté à la cantine, à la garderie ainsi qu'au centre de loisirs, sera au centre des préoccupations du Conseil Municipal dans les semaines à venir. Nous avons organisé dans l'urgence l'accueil des enfants et nous veillerons à garantir et améliorer, par la suite, le confort nécessaire à leur encadrement.



# COMPTE RENDU DES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Michèle Laban-Winograd ; Dominique Thieffaine ; Georges Poublan ; Marie-France Bonnefoy ; Jeanine Courrèges ; Francis Laclau ; Monique Clament ; Christian Lanne-Petit ; Gilbert Capdevielle ; Michèle Allais ; Alain Personne ; Jean-Claude Pradoux ; Alain Guilhemjouan ; Bertrand Loubet ; Hubert Lassègues.

## Réunion du 30 juillet 2007 :

Absents : Francis Laclau ; Alain Personne, Jeanine Courrèges

## Réunion du 21 septembre :

Absents : Michèle Allais, a donné pouvoir de voter à Dominique Thieffaine, Francis Laclau.

Réunion du 2 octobre : Absent : Francis Laclau

Réunion du 19 octobre : Absents : Francis Laclau, Alain Personne a donné pouvoir de voter à Michèle Laban-Winograd, Jean-Claude Pradoux a donné pouvoir de voter à Hubert Lassègues

Réunion du 22 novembre : Absent : Francis Laclau

Réunion du 11 décembre : Absents : Jean-Claude Pradoux a donné pouvoir de voter à Hubert Lassègues ; Francis Laclau

- *Ecole : effectifs, cantine, employés, matériel, aide aux devoirs, logement de fonction*

Avec un effectif stable, sans augmentation par rapport à juin 2007, l'école accueille 100 enfants répartis en quatre classes. Le nombre majoritaire d'enfants scolarisés en maternelle a conduit les enseignants à mettre en œuvre une organisation pédagogique qui a reçu l'aval des parents d'élèves.

- **Cantine, employés municipaux** : le nombre d'enfants qui déjeunent à la cantine continue à progresser avec, en ce début d'année, des repas qui réunissent 70 enfants régulièrement. En conséquence, nous avons prévu chaque jour deux services.

Le prix du repas, fourni par la communauté d'agglomération, est sans augmentation depuis 2003, soit 2,50€.

L'accueil des enfants et le service des repas est assuré par Sandrine Hourtolou, Chantal Beaugitte et Frédéric Machado.

Depuis le mois de septembre, la mise à disposition de Frédéric Machado à la commune de Nousty a pris fin et Frédéric effectue désormais son temps de travail complet à Artigueloutan. Ce volume d'heures a été réparti en fonction des besoins communaux,



école et entretien ; ainsi Frédéric assure la garde des enfants durant le temps du repas puis le ménage des classes .

Chantal Beauguitte, employée en contrat d'accompagnement dans l'emploi depuis novembre 2006 pour une durée de 20 heures hebdomadaires, est affectée à la cantine, à la garderie du matin et au ménage des bâtiments communaux.

Compte tenu des besoins et du fait que ce contrat est aidé par l'Etat à hauteur de 65% du montant du salaire, nous avons décidé de reconduire pour un an l'embauche de Chantal Beauguitte qui donne par ailleurs complète satisfaction. Mme Beauguitte assure également les remplacements à l'école en cas de congés maladie des employés municipaux.

Carole Durancet, employée successivement depuis 2001 en contrat emploi solidarité, puis en contrat d'accompagnement dans l'emploi, contrats de travail précaires et aidés par l'Etat, voit ses efforts et sa compétence reconnus avec son embauche définitive décidée par le Conseil Municipal . Grâce à sa démarche de validation des acquis de l'expérience, Carole pourra accéder normalement aux fonctions d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles ( ATSEM), fonction qu'elle occupe actuellement en remplacement d'Annick Commenges. Son temps de travail, 24 heures d'ATSEM, est complété par 11 heures de ménage.

Sandrine Hourtolou, employée par la commune depuis 2002 en contrat emploi consolidé puis en contrat d'accompagnement dans l'emploi sera également définitivement embauchée par la commune en février 2008 . Sandrine, titulaire du BAFA, effectue quelques heures d' ATSEM auprès d'une enseignante de la maternelle, assure la gestion quotidienne de la cantine et est mise à disposition du centre de Loisirs le mercredi et durant les vacances. Le suivi de la restauration scolaire, les formations en hygiène organisés par la communauté d'agglomération ont exigé de désigner une responsable cantine, responsabilité que Sandrine Hourtolou assume.

- Achat de matériel : nous avons remplacé le mobilier d'une classe ainsi que deux tableaux; un aspirateur et du matériel d'hygiène ( distributeurs de papiers toilette, essuie-mains ) ont été acquis : le montant total de la dépense s'élève à 3 554,90€ TTC.

- Aide aux devoirs : ce service proposé deux fois par semaine est assuré par une bénévole, Mme Nathalie Batot . Grâce à sa compétence, ce temps de travail proposé dans les heures de garderie connaît un succès qui dépasse les disponibilités de Mme Nathalie Batot .

La garderie du soir, de 17h à 18h30, est animée par le centre de loisirs ; elle doit être un moment de détente pour tous les enfants après une longue journée à l'école, néanmoins, pour les plus grands, la possibilité de faire les devoirs avec l'appui d'un adulte est aussi important . Il serait nécessaire de renforcer ce service qui satisfait à la fois les parents, les enfants et les enseignants.

Nous faisons appel à des personnes bénévoles prêtes à donner de leur temps au bénéfice des enfants.



-**Logement de fonction** : nous avons décidé de mettre à profit la vacance de cet appartement pour réaliser un état des lieux et un diagnostic des travaux à réaliser afin de rénover ce logement. La situation familiale de notre employée Sandrine Hourtolou nous a conduit à différer ce projet afin de répondre dans l'urgence à ses besoins .

Le conseil municipal a ainsi décidé de louer cet appartement à Sandrine Hourtolou à compter du 1<sup>er</sup> novembre et pour durée de 6 mois.

Hors charges, le montant du loyer s'élève à 300,00€, somme modique fixée par rapport à l'état du logement et en fonction du loyer précédent.

Nous espérons qu'il lui sera possible- et nous l'y aiderons- de trouver à se loger mieux dans les six mois prochains.

- ***Aménagement du centre bourg: projet, construction des logements sociaux, étude du réseau chaleur bois.***

- **Centre bourg** : le cabinet « Architecture et Paysage » de Sabine Greslot et Cécile Gabaix-Hialé a effectué la première partie de sa prestation, état des lieux et préconisations d'aménagement.

Leur travail a été présenté en réunion du Conseil Municipal le 31 juillet .

Cette étude nous a permis de mieux cerner les enjeux afin de déterminer les priorités et nous a permis d'évoluer sur certains points .

Après réflexion, nous avons pris à l'unanimité une décision importante qui n'était pas, à l'origine, défendue par l'ensemble de l'équipe, notamment le maire.

L'aménagement de notre centre-bourg dépend, en effet, largement de l'emplacement de la Mairie. Le bâtiment actuel qui regroupe le secrétariat et la salle de réunion du Conseil Municipal ainsi que deux petites pièces à l'étage n'est ni fonctionnel, ni en bon état. L'idée première était de rénover ce bâtiment et de l'agrandir par l'acquisition de la propriété voisine. Les difficultés liées à ce projet, l'acquisition de la maison de Michel et Chantal Bastanès-Hort dans des conditions financières convenables pour les deux parties, le coût de la rénovation de l'ensemble (estimé à 2 000 € le m<sup>2</sup>) ainsi que le souci de concevoir un aménagement susceptible d'évoluer à l'avenir en fonction des besoins de la commune, nous ont conduit peu à peu à réfléchir sérieusement et prévoir la construction d'un bâtiment neuf situé sur le terrain communal en face de la salle des fêtes.

Après en avoir débattu, c'est l'option que nous avons retenu définitivement et nous avons demandé au cabinet d'étude de nous proposer un schéma d'aménagement comprenant les objectifs suivants :

- construction d'une mairie sur le terrain communal
- démolition de la poste et du petit local jouxtant afin d'ouvrir un accès piéton directement de la rue de la mairie aux salles communales
- installation de l'agence postale dans le secrétariat de la mairie
- déplacement de la bibliothèque dans la salle de réunion du Conseil Municipal, ce qui permettrait un accès plus aisé aux usagers, notamment les personnes âgées et les enfants .



Ces travaux constitueraient la première tranche de l'ensemble du projet.

Toutes ces options seront, bien évidemment, discutées avec l'ensemble des associations concernées ainsi qu'avec les habitants à travers l'organisation d'une large concertation. En outre, l'approche du renouvellement du conseil municipal incite à se garder de toute précipitation.

Néanmoins, nous avons souhaité faire connaître notre volonté d'avancer dans ce projet avec des choix clairs et une position déterminée.

-**Logements locatifs sociaux** : la construction des six logements prévus sur le terrain communal situé derrière l'école devrait débuter en février 2008 : le montage du dossier s'est avéré plus long et difficile que prévu.

-**Résultat de l'étude du réseau chaleur bois** : la société Internat a rendu son travail en septembre . Il en résulte que la construction d'un tel réseau au centre du bourg est très coûteuse pour la commune en raison principalement du peu de bâtiments susceptibles d'être raccordés : d'une part, peu de propriétaires particuliers proches du centre se sont déclarés intéressés, d'autre part, l'Office départemental chargé de la réalisation des logements sociaux n'a pas pu intégrer dans son enveloppe financière l'investissement d'une chaudière collective raccordable au réseau. Ne restaient donc plus que les bâtiments communaux les plus proches qui nécessitaient également de coûteux travaux indispensables pour le branchement au réseau. Les sommes à engager nous ont paru trop élevées pour notre budget et nous avons décidé de renoncer à ce projet.

Néanmoins, nous restons soucieux de nous diriger vers des énergies renouvelables, moins polluantes et cette préoccupation se traduira dans notre projet de construction d'une nouvelle mairie.

### • **URBANISME** : application de la réforme du 1<sup>er</sup> octobre

La réforme des actes de l'urbanisme mise en œuvre depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2007 doit logiquement conduire à une simplification des démarches administratives.

Pour l'heure, nous sommes plutôt confrontés à une complication due principalement à une méconnaissance des nouveaux imprimés ainsi qu'à des interprétations divergentes de la part des multiples intervenants, mairie, géomètre, notaire, instructeur, services de l'EDF ou simple propriétaire. Dans de nombreux cas, les incompréhensions portent sur la qualification des opérations d'urbanisme et les contraintes qui y sont liées : de nouvelles règles sont édictées, elles s'imposent et nous devons les respecter.

De même, les retards dans l'instruction ou les refus sont dus au non respect des orientations définies dans le plan local d'urbanisme : ce document a été largement mis à disposition du public durant toute la procédure et personne n'est censé l'ignorer. Il est vivement recommandé aux propriétaires et à leurs géomètres de consulter le plan local d'urbanisme avant d'initier une quelconque demande.

Nous déplorons les erreurs et les retards qui se produisent et nuisent aux droits légitimes des administrés.



Ce désordre devrait rapidement trouver un terme grâce notamment aux services instructeurs de la communauté qui sont vraiment à notre service et nous aident considérablement.

Il est vrai que nous sommes très sollicités, en ce moment, pour l'instruction de certificats d'urbanisme, permis de construire ou déclarations de travaux, il est évident que ni la secrétaire de mairie, ni l'adjoint responsable, Alain Guilhemjouan n'ont assez de temps pour se former et assurer parfaitement le volume des demandes à traiter.

Un fonctionnement plus adapté devra être trouvé à l'avenir afin d'offrir un meilleur service aux usagers.

- *Construction du carrefour giratoire : voies adjacentes, installation d'Occamobile*

Les travaux ont été interrompus, à notre demande, lors de la saison de la collecte du maïs ; le carrefour giratoire sera terminé au début du mois de janvier en raison de la fermeture de l'entreprise en période de fêtes. Ce retard ne nous empêche pas de nous réjouir de cet aménagement indispensable à notre sécurité.

L'agencement interne du carrefour est laissé à la charge de la commune : nous avons demandé le concours de la communauté d'agglomération afin de réaliser un aménagement paysager digne de l'entrée de l'est de la communauté.

La réalisation du rond-point donne lieu depuis plusieurs semaines à de nombreuses réunions entre la commune et le Conseil Général concernant le sort des carrefours existants, la volonté du Conseil Général étant de fermer ces accès et reporter tous les croisements vers le rond-point et aménager les voies communales et rurales adjacentes : sont concernées l'entrée et la sortie de la commune par la rue de l'Égalité ainsi que par la rue de la Licorne. Nous étions prêts à envisager les possibilités de dégagement afin d'améliorer encore la sécurité routière.

La situation a brusquement évolué en raison de l'installation de la société Occamobile sur l'ancien dépôt de la DDE.

Le gérant de la société Occamobile a signé un bail commercial avec la propriétaire du terrain : nous avons pourtant signalé que cette parcelle était classée au PLU en zone agricole ; nous avons ensuite signifié au gérant que la seule solution pour permettre son installation était de réviser le PLU et dans l'attente d'une décision, nous lui avons demandé de différer son installation. Malgré tout, Occamobile s'est installé peu à peu, malgré nos avertissements.

Nous avons saisi la Direction Départementale de la répression et des fraudes et le gérant a été contraint de réduire sa surface de vente et devra réaliser un dossier de demande d'installation devant la commission départementale chargée de réguler les projets d'implantation de commerces .

Dans la mesure où ce terrain reste classé en zone agricole, l'autorisation sera difficile à obtenir et Occamobile ne pourra pas développer son activité.



Le problème reste entier pour le moment et a provoqué et accéléré la décision des services techniques du Conseil Général de condamner l'accès au parking devant la parcelle occupée par Occamobile, pour raisons de sécurité et en dépit de notre opposition, motivée par l'existence d'une maison d'habitation et de deux maisons en construction. En effet, pour les familles concernées, la fermeture totale de cet accès représente une gêne considérable et incompréhensible.

Devant l'obstination des responsables voirie du Conseil Général, nous avons modifié notre attitude vis-à-vis des projets concernant tous les accès actuels à la RD817 et indiqué notre position par délibération (réunion du 22 novembre) :

- étudier en priorité des aménagements sur la voie centrale de la RD 817 afin de tenir compte des habitations des riverains et des activités existantes ainsi que cela est réalisé tout au long de la RD 817, à Nousty ou bien à Ousse ou encore à Lée et Idron.

- aucun accès ne doit être fermé sans une étude sérieuse réalisée conjointement par le Conseil Général et la commune puis sans une information préalable des habitants concernés grâce à l'organisation d'une réunion publique.

Après une ultime réunion de concertation, nous avons pu trouver un accord avec les services du Conseil Général qui répond à nos attentes :

- enlèvement des quilles devant la propriété Chassaigne et matérialisation au sol d'un refuge permettant la traversée de la RD 817 en sécurité ;
- pas de fermeture des accès existants dans l'attente de la complète réalisation du giratoire et observation du fonctionnement de ces carrefours secondaires dans l'objectif d'améliorer la sécurité des usagers.

Nous souhaitons pouvoir continuer à travailler avec le Conseil Général dans cet esprit. Dans l'immédiat, nous invitons les riverains à prendre le parti, dès aujourd'hui, d'utiliser le carrefour giratoire pour traverser la RD817 et à nous faire part de leurs remarques ou propositions éventuelles.

## • *Voirie communale*

L'entreprise Vignau, chargée du programme voirie 2007, accumule du retard et malgré nos efforts, ne tient pas ses engagements. Nous regrettons la gêne ainsi provoquée aux usagers.

Dans le précédent bulletin, nous avons fait état de l'ensemble des voies retenues et précisé que le programme de cette année avait été préparé avant les intempéries du printemps ; en conséquence, des voies dégradées au hameau, notamment, n'ont pu être intégrées mais elles ne seront pas oubliées en 2008.

Un important travail d'entretien de fossés a été réalisé, il sera terminé et complété par des aménagements simples destinés à favoriser l'écoulement des eaux pluviales.



Après l'effondrement du parapet du pont situé rue du 8 mai, nous avons décidé de prévoir un aménagement paysager de ce secteur en étudiant la possibilité d'installer une passerelle permettant aux piétons d'être protégés des voitures au niveau de ce carrefour qui reste un point délicat à traiter; un parterre de fleurs, réalisé par les employés municipaux, embellira l'ensemble .

Après étude de plusieurs devis pour des passerelles en bois, nous avons retenu la proposition de la société Garvite pour un montant de 1 670,00€ HT.

- *Etude hydraulique, plan communal de sauvegarde*

- **Etude hydraulique** : ainsi que nous l'avions annoncé dans le bulletin précédent, nous avons mis en œuvre les ressources du Syndicat intercommunal afin d'étudier l'opportunité de réaliser une étude hydraulique sur les secteurs du Hameau et du quartier Lou Bouey .

Après en avoir débattu en réunion du comité syndical, la commune a obtenu la prise en charge de la dépense par le Syndicat : l'étude d'un montant de 6 000,00€ HT sera réalisée par le cabinet hydraulique Environnement Aquitaine.

Elle débutera en janvier 2008 pour une durée de deux mois et comprendra une phase diagnostic suivie des propositions d'aménagement. Deux réunions d'information seront organisées à l'issue de chacune de ces étapes.

Le cabinet d'étude se rendra sur le terrain afin de rencontrer les propriétaires qui seront avertis au préalable.

-**Plan communal de sauvegarde** : dans la logique du sujet précédent relatif aux risques naturels, nous sommes également soumis à l'obligation d'élaborer à l'échelle communale un plan de sauvegarde. Suite aux catastrophes subies ce printemps dans des communes voisines, la Préfecture a relancé la procédure d'élaboration des plans communaux de sauvegarde ( PCS).

Nous avons déjà initié la démarche en 2006 mais la lourdeur de la procédure, la somme d'informations à collecter, l'organisation à mettre en œuvre nous ont conduit à solliciter l'appui de la communauté d'agglomération, démarche approuvée par toutes les communes membres. En conséquence, si l'identification des risques et la responsabilité restent de la compétence exclusive de la commune, nous bénéficions désormais de la logistique communautaire pour avancer dans ce dossier.

Le premier document qui sera élaboré et porté à la connaissance du public sera un document d'information sur les risques propres à notre commune.

Par la suite, l'organisation d'un plan de secours en fonction des zones vulnérables devra être réalisé prévoyant l'alerte de la population, l'évacuation, les déplacements routiers, les points de regroupements, l'accueil des sinistrés, le matériel à acquérir, le recensement des moyens communaux et des personnes ressources pouvant être mobilisées en cas de sinistre.

Nous souhaitons, bien évidemment, que tout ce travail reste complètement inutile...



## INFORMATIONS DIVERSES

### - ELECTIONS :

Les élections Cantonales et Municipales auront lieu les 09 et 16 mars 2008.

Inscriptions sur la liste électorale :

Toute personne désirant s'inscrire sur la liste électorale de la commune est priée de se présenter au secrétariat de la mairie avant le 31 décembre 2007 munie d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

Une permanence aura lieu le 31 décembre 2007 de 14 heures à 16 heures pour les dernières inscriptions.

### - CONGES DE FIN D'ANNEE

Agence postale :

- fermeture du 22 décembre 2007 au 02 janvier 2008.

Le secrétariat de la mairie :

- Sera fermé du 22 décembre 2007 au 04 janvier 2008 inclus.

Une permanence sera assurée le jeudi 03 janvier 2008 de 17 h 30 à 19 h. En cas de besoin, vous pouvez contacter :

Madame le Maire 05 59 81 79 98  
Monsieur POUBLAN 06 76 45 06 36  
Monsieur PRADOUX 05 59 81 81 32

### - Association « EMPLOI FORCE DE PENSE » :

L'association a créé son site internet : un site, deux fonctions :

*Diffuser et coordonner les informations sur l'emploi*

- Offres et demandes d'emploi
- Reprise et création d'entreprise
- Aide au financement
- Formation et orientation
- Actualités

*Donner la parole à tous*

- Sur le blog efp64
- Emploi Force de Pensée

Maison Pour Tous  
Place Joffre 64320 BIZANOS  
05 59 27 84 42

- [contact@efp64.fr](mailto:contact@efp64.fr)



**PROGRAMME DES FUTURES ANIMATIONS DANS LE  
VILLAGE  
SOIT QUELQUES DATES A RESERVER DEJA SUR  
VOTRE AGENDA 2008**

**DIMANCHE 20 janvier à midi** : repas des personnes âgées concocté par Montsserat et Christian LANNE-PETIT

**SAMEDI 26 janvier à midi** : réception d'accueil des nouveaux arrivants sur la commune par la municipalité et les représentants des associations

**SAMEDI 9 février** : loto de l'école

**SAMEDI 23 février** : repas des chasseurs proposé et cuisiné par l'association communale de chasse

**SAMEDI 23 février au hall des sports de SOUMOULOU** aura également lieu le loto du Football Club de la Vallée de l'Ousse

**VENDREDI 7 mars à 21 heures** : soirée « techno » organisée par le Comité des Fêtes

**SAMEDI 15 mars** : carnaval école le matin

**SAMEDI 15 mars en soirée** : loto Foyer Rural

**SAMEDI 19 avril** : soirée « choucroute-bières » rendez-vous désormais traditionnel proposé par la comité des fêtes

**Les Fêtes de la commune** auront lieu les vendredi 13, samedi 14 et dimanche 15 juin

**La kermesse de l'école** est prévue pour le samedi 21 juin.

Certaines associations du village disposent d'un blog ou d'un site internet, vous pouvez vous y connecter pour découvrir ces sites et vous tenir au courant de leurs actualités aux adresses suivantes :

Comité des fêtes : [www.actu-comite.skyblog.com](http://www.actu-comite.skyblog.com)

Foyer Rural : <http://perso.orange.fr/artigueloutan>

F.C.V.O.: <http://fcvofoot.free.fr>




## COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

### HAUT DEBIT : UN SERVICE POUR TOUS

Comme vous le savez, l'Agglomération Pau-Pyrénées compte des zones actuellement dépourvues de solutions fibres optiques ou ADSL de qualité satisfaisante.

Afin d'apporter à ces zones des solutions d'accès haut-débit à des prix compétitifs, **e-téra**, Société d'Economie Mixte, opérateur de télécommunications, déploie actuellement, en partenariat avec la Communauté d'Agglomération, une infrastructure radio interconnectée au réseau très haut débit PBC.

Le service, baptisé , fourni par **e-téra**, sera disponible dès janvier 2008 sur l'Agglomération Pau-Pyrénées.

Toutes les informations relatives aux offres, grand public et professionnels, sont d'ores et déjà accessibles sur le site internet [www.e-kiwi.fr](http://www.e-kiwi.fr). Les souscriptions aux services seront ouvertes à partir du mois de décembre prochain. Elles se feront exclusivement en ligne, sur [www.e-kiwi.fr](http://www.e-kiwi.fr)

Je reste à votre disposition pour vous apporter toutes les précisions dont vous pourriez avoir besoin.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de toute ma considération.





Le mercredi 10 octobre, un spectacle inédit s'offrait aux enfants du centre de loisirs d'Artigueloutan : un troupeau de moutons mené par Nash, un chien de race border colley, lui-même obéissant aux ordres brefs de son maître, Michel Bastanès-Hort avait investi la cour de récréation ! L'effervescence régnait parmi les enfants qui ont pu interroger le dresseur et assister au travail de Nash dans l'enceinte de l'école . Cette intervention faisait suite aux activités menées par le centre à l'occasion du passage de la transhumance en septembre dernier et s'inscrit dans le projet éducatif plus général centré sur le pastoralisme , projet animé par Patrick Manrique, guide de montagne.

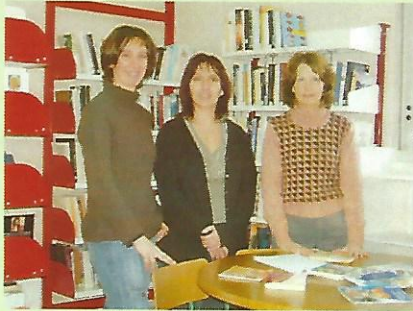
Une équipe pédagogique renouvelée : nous avons le plaisir de souhaiter la bienvenue à Monsieur Eric Bouly et à Mme Jeanine Billard qui ont remplacé Jean Commenges et Yolande Billard auprès de Stéphanie Castéra et Sandrine Clément .



Le rendez-vous avec Stéphane Irriberri et son troupeau « nomade » a tenu ses promesses : une belle marche pour les sportifs, un bon repas préparé par Odile et André Britis pour les gourmets et une soirée animée par un groupe de chanteurs pour les amoureux de belles voix et de chants



15 Octobre 2007 : inauguration symbolique du rond point en construction suivi d'un vin d'honneur servi dans les salles municipales en présence du Président du Conseil Général, Jean-Jacques Lasserre qui faisait pour la première fois le déplacement dans notre commune.



La bibliothèque du Foyer Rural améliore les conditions d'accueil des usagers : sous la responsabilité de Françoise Drille, Martine Bastanès, Florence Sanchez, Chantal Chartier et Gisèle Cazalé ont bénévolement rangé, trié, nettoyé, décoré la bibliothèque pour le plus grand confort des enfants de l'école ainsi que des autres usagers . Des étagères supplémentaires ont été installées par les employés municipaux.

N'hésitez pas à venir emprunter des livres :

Documentaires, romans, BD pour adultes et enfants ainsi que des albums sont à votre disposition et régulièrement renouvelés pour vous satisfaire au mieux.



11 Novembre 2007 : Madame le Maire a eu l'honneur et le plaisir de remettre à Monsieur Roger Petit la médaille et le diplôme de porte drapeau en reconnaissance de ses 23 années de service. Monsieur Petit sera remplacé dans sa tâche par Monsieur Gérard Cazenave .



La soirée orientale du Foyer rural le 27 octobre : une ambiance dépaysante et un menu aux saveurs d'orient ont enchanté les participants.



Le téléthon 2007 : Le vin d'honneur organisé par la commune de Ousse était animé par la section danse orientale du Foyer rural d' Artigueloutan pour le plaisir de tous les participants, marcheurs, cyclistes, donateurs ou organisateurs qui s'étaient rassemblés au foyer municipal. Le repas proposé à Artigueloutan par les associations communales et la municipalité a réuni 120 participants dans une excellente ambiance festive.





L'ousse à Artigueloutan